



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRA.FR

NUMÉRO E-E173945

VALABLE JUSQU'AU 21/06/2024

ÉDITÉ LE 06/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/01/2018

Forme juridique : SARL

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANCY

Siret : 501 233 530 00010

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 54 8787 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 1 925 836 704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 1 925 836 704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : VIBRAC FLEURY

26 ST MANSUY
54200 TOUL

Téléphone : 03 83 64 42 17

Fax : 03 83 63 20 09

Portable :

Site Internet :

E-mail : sarlfleury2@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

VIBRAC SERGE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	18/06/2020
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	18/06/2020
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	31/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	14/12/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANCY
46, RUE JACQUINOT
54000 NANCY

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.